

RÉSIDENCE ÉTUDIANTE DE STANISLAS

Dispositif CAF 2026 - 2027

La résidence étudiante propose **200** places mixtes (6j/7 ou 7j/7) à l'attention des étudiants de 1ère et 2ème année.

CAF : demande d'APL/ALS

Pour information : les étudiants internes, sous certaines conditions peuvent prétendre à l'ALS/APL auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Comment faire ?

- Procéder à la demande sur le site : www.caf.fr
- Nous faire parvenir ensuite l'attestation de Résidence en foyer (document Cerfa de la CAF). Nous la complétons et nous vous la retournons pour transmission par vos soins à la CAF (depuis votre espace personnel de la CAF).
- C'est l'étudiant qui fait la demande et qui perçoit la prestation.

Voici les renseignements utiles pour compléter la demande en ligne :

Nous sommes une résidence étudiante non CROUS et non un internat.

Résidence en foyer hors CROUS (logement foyer)

Adresse : Lycée Stanislas - 1 place Stanislas - 06400 Cannes

Bâtiment Turgot (étudiants de 1ère année)

Superficie : 19m2 pour 2 étudiants

Bâtiment Lalanne (étudiants de 2ème année)

Superficie : 11,25 m2 pour un(e) étudiant(e)

Frais partie locative : 249 euros

N° de SIRET si besoin : 334 170 818 000 10